Durée de l'offre 2 ans Grille de prix : Août 2025

Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

Offre de marché électricité, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles 1314-14 et suivants du code de l'énergie.
En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez

En souscrivant une offre à prix de marché en Electricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplisse es conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Part Fourniture

Part Fourniture sans hausse hors Prix des Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

	Comptage Simple					Comptage Heures Pleines / Heures Creuses							
Puissance	Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh) avec réduction(i) (ii)		Dépôt de garantie (HTT en EUR)	Abonnement _ (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh) avec réduction(i) (ii)						
Soucrite (KVA)	(HTT on						Heures	Heures Pleines	Heures Pleines	Heures	Heures Creuses	Heures Creuses	garantie (HTT en
			□15%(i)	□25%(ii)			Pleines	□15%(i)	□25%(ii)	Creuses	□15%(i)	□25%(ii)	EUR)
3	14,083	8,532	7,252	6,399	126	-	-	-	-	-	-	-	-
6	14,083	8,532	7,252	6,399	252	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	252
9	14,083	8,532	7,252	6,399	378	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	378
12	14,083	8,532	7,252	6,399	504	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	504
15	14,083	8,532	7,252	6,399	630	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	630
18	14,083	8,532	7,252	6,399	756	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	756
24	14,083	8,532	7,252	6,399	1000	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	1000
30	14,083	8,532	7,252	6,399	1000	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	1000
36	14,083	8,532	7,252	6,399	1000	14,083	8,947	7,605	6,710	7,252	6,164	5,439	1000

(i) Valable en cas mise en service, la souscription du présent Contrat pour une durée de 2 ans avant le 31/08/2025 entraîne l'application la première année du Contrat d'une réduction de 15% sur le Prix de la Consommation, hors Prix de l'Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

(ii) Valable en cas de changement de fournisseur, la souscription du présent Contrat pour une durée de 2 ans avant le 31/08/2025 entraîne l'application la première année du Contrat d'une réduction de 25% sur le Prix de la Consommation, hors Prix de l'Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

Part Acheminement

A la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	Comptage Simple		Comptage Heures Pleines / Heures Creuses			4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles courte utilisation - MU4					
Puissance Soucrite	Ahonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				
(KVA)				Heures Pleines	Heures Creuses	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
3	6,00	4,840	6,61	4,940	3,500	5,76	7,490	3,970	1,660	1,160	6,26	7,000	3,730	1,610	1,110
6	8,77	4,840	9,98	4,940	3,500	8,29	7,490	3,970	1,660	1,160	9,29	7,000	3,730	1,610	1,110
9	11,54	4,840	13,35	4,940	3,500	10,82	7,490	3,970	1,660	1,160	12,32	7,000	3,730	1,610	1,110
12	14,30	4,840	16,72	4,940	3,500	13,34	7,490	3,970	1,660	1,160	15,35	7,000	3,730	1,610	1,110
15	17,07	4,840	20,10	4,940	3,500	15,87	7,490	3,970	1,660	1,160	18,38	7,000	3,730	1,610	1,110
18	19,84	4,840	23,47	4,940	3,500	18,40	7,490	3,970	1,660	1,160	21,41	7,000	3,730	1,610	1,110
24	25,37	4,840	30,21	4,940	3,500	23,45	7,490	3,970	1,660	1,160	27,47	7,000	3,730	1,610	1,110
30	30,91	4,840	36,96	4,940	3,500	28,51	7,490	3,970	1,660	1,160	33,53	7,000	3,730	1,610	1,110
36	36,44	4,840	43,70	4,940	3,500	33,56	7,490	3,970	1,660	1,160	39,59	7,000	3,730	1,610	1,110

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la règlementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture. À la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)			
Comptage simple	1,075				
Comptage Heures Pleines / Heures Creuses	1,049	1,944			

Part Garanties d'Origine

A la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client. Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-contre («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat. La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en EUR/kWh.

I	Prix initial de la Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
	0,188	0,751

Option énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire audelà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du Contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Puissance Soucrite (KVA)	Prix Option énergie Verte (HTT en EUR/mois)
3	3,00
6	3,00
9	3,00
12	3,00
15	4,00
18	4,00
24	4,00
30	4,00
36	4.00